

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 86 (1999)¹ sur le partenariat économique régional – facteur de cohésion sociale en Europe

(Extrait de la Gazette officielle du Conseil de l'Europe
– Juin 1999)

Le Congrès, saisi de la proposition de la Chambre des régions,

1. Se référant au rapport présenté par M. Suaud portant sur « Le partenariat économique régional – facteur de cohésion sociale en Europe »;
2. Se félicitant du succès du 5^e Forum économique des régions d'Europe, coorganisé par le Congrès, la ville de Bucarest et la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE);
3. Appuyant pleinement la déclaration finale de cette rencontre, et notamment la nécessité de renforcer les compétences des régions aux plans politique, culturel et socioéconomique (voir texte en annexe);
4. Rappelant que l'objectif principal des forums est d'offrir aux représentants politiques et économiques des régions d'Europe une plate-forme de contact et de dialogue, d'échange d'informations et d'expériences, de coopération et de partenariat dans le domaine du développement économique et régional;
5. Constatant que la coopération interrégionale a reçu de nouvelles impulsions par la tenue du 5^e Forum (Bucarest, 2-4 juillet 1998), lequel a permis d'approfondir en détail les différents aspects des politiques d'investissement et de développement régional et local au plan paneuropéen;
6. Soulignant que la coopération transfrontalière représente un élément essentiel de cette coopération interrégionale visant à améliorer la situation socioéconomique, culturelle et écologique des populations habitant près des frontières;

I. Demande aux autorités régionales :

- a. de diffuser les résultats du forum auprès des organismes compétents pour leur permettre de tirer un profit maximum des contacts établis avec leurs homologues au plan paneuropéen;
- b. de répondre positivement aux demandes d'assistance et de partenariat faisant suite aux travaux du forum en favorisant notamment les demandes émanant des pays des Balkans;

1. Discussion et approbation par la Chambre des régions le 16 juin 1999 et adoption par la Commission permanente du Congrès le 17 juin 1999 (voir doc CPR (6) 5, projet de résolution présenté par M. B. Suaud, Rapporteur).

c. d'organiser, de leur côté, en suivant l'exemple de la Chambre des régions, des Rencontres socioéconomiques plus ciblées, réunissant des experts et des responsables du développement régional, aux plans bi- et multilatéral;

de créer, le cas échéant, dans l'administration régionale, des services spécialisés pour la promotion de l'économie régionale et de la cohésion sociale;

II. Recommande au Bureau de la Chambre des régions de charger le Groupe de travail « Cohésion sociale et développement économique des régions »:

- a. d'organiser d'urgence un forum extraordinaire ou une conférence pour déterminer un plan d'action et programme d'assistance détaillé pour venir en aide aux régions des pays voisins du Kosovo particulièrement touchés par la crise, et notamment aux régions d'accueil des réfugiés;
- b. de veiller à ce que le programme des futurs forums prévoit une session de travail ou un(e) Colloque/Table ronde consacré(e) exclusivement aux aspects politiques et juridiques de la régionalisation dans le pays hôte;
- c. de suivre de près les résultats du 6^e Forum, qui se tiendra à Weimar, en vue d'en informer la Chambre des régions à une date appropriée;
- d. de procéder à une évaluation des résultats des six Forums économiques des régions d'Europe, tenus depuis 1996, afin d'analyser leur impact tant dans les régions des divers pays d'accueil que dans les régions participantes;
- e. de présenter les résultats de cette évaluation à la Commission permanente de la Chambre des régions, lui permettant ainsi de définir les orientations futures de ce programme d'activité.

Annexe

Déclaration finale adoptée le 4 juillet 1998 5^e Forum économique des régions d'Europe Bucarest (Roumanie), 2-4 juillet 1998

Partenariat économique régional, facteur de cohésion sociale en Europe

1. Les participants au 5^e Forum économique des régions d'Europe, représentant des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, des Ministres, Hauts fonctionnaires, représentants d'organisations internationales et délégués de premier plan du monde économique, administratif et politique expriment leurs remerciements aux autorités de la ville de Bucarest, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et à la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe pour avoir organisé ce forum du 2 au 4 juillet 1998 dans la capitale roumaine.
2. Ils rappellent que l'objectif principal du forum est d'offrir aux représentants politiques et économiques des régions d'Europe une plate-forme de contact et de dialogue, d'échanges d'informations et d'expériences, de coopération et de partenariats dans le domaine du développement économique et régional se situant dans la tradition des rencontres qui ont eu déjà lieu à Genève (janvier 1996), Dortmund (juin 1996), Moscou (novembre 1996) et Vienne (septembre 1997).

3. On peut constater que la coopération interrégionale a reçu de nouvelles impulsions grâce à la tenue du 5^e Forum à Bucarest qui a permis d'approfondir en détail les différents aspects des politiques d'investissement et de développement régional et local au plan paneuropéen. On a pu constater que le gouvernement roumain s'est engagé à développer de nouvelles initiatives pour attirer les investissements étrangers tout en adaptant les bases administratives et législatives aux nouvelles exigences de l'économie de marché. Ces efforts s'inscrivent dans la perspective de stabiliser les réformes démocratiques et administratives avec une politique appropriée au niveau économique, ayant comme but principal de promouvoir la cohésion économique et sociale pour l'ensemble du pays. Ces efforts contribuent également à intégrer la Roumanie dans les nouveaux mécanismes de coopération européenne, en ouvrant des perspectives pour une adhésion future à l'Union européenne.

4. La spécificité du Forum de Bucarest consiste à mobiliser la collaboration étroite entre les représentants du niveau gouvernemental, régional et local dans le but de valoriser les atouts et les potentialités économiques de l'ensemble des collectivités pour attirer les investissements étrangers et d'assurer leur répartition sur l'ensemble du territoire national.

5. L'adoption récente par la Chambre des députés de la loi pour une politique de développement régional représente un pas important dans cette direction et constitue une expérience et une étape intéressantes sur le chemin d'une véritable régionalisation.

6. Toutefois, il est apparu dans les travaux que des problèmes considérables persistent dans la transformation du tissu économique afin de l'adapter aux exigences de l'économie de marché et aux défis de la globalisation. L'intégration des acteurs économiques sous forme d'exposition et de bourse de partenariats dans les délibérations politiques du forum a contribué à l'originalité spécifique de cette rencontre et a permis d'ouvrir, tant aux représentants politiques qu'aux acteurs économiques, de nouvelles orientations à la coopération interrégionale européenne.

7. La privatisation et la coopération du secteur public et privé représentent encore des domaines où un engagement spécifique est nécessaire. L'objectif de la mobilisation des acteurs économiques du niveau régional a comme but principal de promouvoir le développement endogène, ce qui suppose une décentralisation des compétences et une politique de régionalisation. Cette politique contribue également à freiner l'exode rural et son corollaire, la concentration économique et industrielle dans les grandes agglomérations urbaines. La politique de la promotion économique devrait aller de pair avec une politique de protection des ressources naturelles et de l'environnement.

8. Une attention particulière a été portée au développement des régions frontalières et leur intégration dans les réseaux de transport et de communication nationaux et transnationaux. Leur développement devrait être conçu dans la perspective de la coopération avec les

régions voisines, dans le cadre de structures permanentes de coopération transfrontalière.

9. Un partenariat fructueux entre régions suppose que celles-ci soient dotées de véritables compétences et d'instruments d'action appropriés, ce qui n'est pas encore pleinement compris notamment en Europe centrale et orientale.

10. Pourtant dans leur déclaration finale, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Strasbourg en octobre 1997 pour leur 2^e Sommet, ont reconnu le rôle fondamental des institutions de la démocratie locale pour le maintien de la stabilité en Europe. Par ailleurs, en 1993, lors de leur premier Sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient souligné le rôle de la coopération transfrontalière interrégionale pour la stabilité en Europe.

11. Il y a lieu de se féliciter que, pendant ces toutes dernières années en Europe centrale et orientale, le développement de la coopération transfrontalière se soit accéléré, y compris dans la région des Carpates. Les autorités roumaines, ainsi que celles des pays voisins, la Hongrie et l'Ukraine, ont libéré cette coopération en se conformant ainsi aux principes de la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales et son protocole additionnel.

12. Néanmoins, pour que la coopération transfrontalière et interrégionale puisse s'épanouir, il faut procéder à une large décentralisation des compétences et doter les collectivités locales et régionales des moyens nécessaires pour cette coopération, y compris dans le domaine économique.

13. Les milieux économiques, les ministères des finances et les organisations financières et économiques internationales doivent aujourd'hui reconnaître que la régionalisation n'est pas un obstacle au développement économique, mais bien au contraire un des moyens pour promouvoir un essor économique et des échanges qui se fondent sur les potentialités de toutes les composantes régionales, comme le prouve le succès des pays les plus prospères qui - et ce n'est certainement pas un hasard, sont des pays où une large décentralisation politique et économique a été réalisée.

14. L'échange d'expériences dans d'autres pays de l'Europe centrale et orientale, et également les politiques appliquées dans les pays de l'Europe de l'Ouest, ont mis en évidence la nécessité de développer et de promouvoir une politique de soutien pour la création de petites et moyennes entreprises (PME-PMI), structures dynamiques pour créer des emplois et pour s'adapter rapidement à la compétition nationale et internationale dans une économie de marché libre. De nouvelles initiatives doivent être prises au niveau interrégional dans ce domaine, en vue de développer les tissus des petites et moyennes entreprises particulièrement faibles dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Ces orientations représentent un facteur important dans la lutte contre le chômage, fléau qui frappe l'ensemble des pays européens. Les autorités locales et régionales en subissent les conséquences et sont confrontées à la nécessité de développer des initiatives contre la nouvelle pauvreté et l'exclusion sociale.

15. Le rôle des pouvoirs régionaux, travaillant notamment avec les milieux économiques, est d'assurer la formation des jeunes et la formation permanente des adultes pour les préparer à la vie professionnelle et aux recyclages dictés par l'économie moderne. Dans ce domaine également, des échanges interrégionaux de formateurs et d'étudiants sont porteurs de développement.

16. Un développement durable implique une gestion des ressources naturelles compatible avec les impératifs à long terme de la protection de l'environnement. L'économie de marché suppose aussi des progrès parallèles en matière de démocratie, le respect des identités culturelles nationales et régionales et la mise en œuvre de mesures d'équité sociale. Le non respect de ces valeurs démocratiques culturelles et sociales risque de conduire à la crise du néo-libéralisme comme cela s'est produit récemment dans certains pays d'Asie.

17. La Roumanie, ainsi que les autres pays d'Europe centrale et orientale, doivent développer leurs propres modèles de développement qui s'insèrent dans le contexte économique, culturel, social et environnemental de leurs régions.

18. Le partenariat économique interrégional est une démarche moderne qui vise à améliorer la compétitivité d'une région avec – et pas contre – les autres régions voisines nationales et transfrontalières.

19. Le développement régional et le partenariat économique des régions doivent contribuer à l'essor économique et, partant, à la cohésion sociale dans les pays et en Europe.

20. Le Forum se réjouit d'avoir accueilli pour la première fois un représentant de la République autonome d'Adjarie

(Géorgie) et un représentant de la ville de Podgorica, capitale de la République du Monténégro (RFY) et soutient les efforts déployés dans ces deux républiques pour se rapprocher de l'Europe, efforts qui méritent d'être encouragés aussi par des partenariats interrégionaux.

Les participants :

Invitent les autorités roumaines, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe (FEDRE), chacun dans son domaine de compétence, à assurer un suivi du Forum de Bucarest et en particulier à :

i. promouvoir des partenariats qui portent non seulement sur le développement économique, mais également sur les échanges en matière de culture, de formation professionnelle et de cohésion sociale qui sous-tendent un développement durable et équilibré ;

ii. établir un concept de promotion des partenariats entre, d'une part, les régions, les villes et les milieux économiques roumains et, d'autre part, leurs correspondants d'autres pays européens qui agiraient en coordination avec le CPLRE et la FEDRE ;

iii. organiser en 1999 un 6^e Forum économique des régions d'Europe à Weimar à l'invitation du Land de Thuringe (Allemagne) qui portera notamment sur le rôle de la politique culturelle et de l'identité culturelle régionale pour le développement économique ;

iv. faire le point, après une période appropriée, de l'expérience des agences de développement régional en Roumanie et des progrès du pays vers une plus grande décentralisation des compétences au niveau régional.